

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-013-15845/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2024 82579

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter sa visibilité et son identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

Provence Promotion, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence (CCIAMP). La Métropole a remplacé en mars 2016 le Département dans les instances de gouvernance de l'association.

Ses missions principales sont :

- Prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire dans un objectif de création d'emplois au bénéfice des habitants.
- Participer aux manifestations aux côtés de l'écosystème économique et de la Métropole pour mener des opérations de prospection ciblées en lien avec les objectifs de l'agenda du développement économique.
- Animer la communauté des entreprises internationales du territoire.
- Organiser des célébrations autour des succès économiques avec la remise de labels Invest in Provence.
- Participer aux actions collectives de promotion dans le cadre des actions estampillées One Provence.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par Provence Promotion, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2024 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 150 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 012-594/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Provence Promotion a notamment pour objet d'aider à faire connaître les atouts du territoire métropolitain en termes d'activités économiques ;
- Que, compte-tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2024 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2024, d'un montant de 150 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE